



## Déclaration liminaire à la CAP des CPIP du 12 mai 2025

Monsieur le Président,

Alors que nous ouvrons cette CAP, la CGT IP tient à rappeler que cette instance se tient dans un climat de mobilisation massive et déterminée des personnels des SPIP.

Face aux annonces de plus en plus démagogiques de notre garde des Sceaux et aux dérives sécuritaires de la politique pénale et pénitentiaire, les agent.e.s expriment aujourd'hui leur colère et une exigence forte : celle d'une reconnaissance réelle de nos missions, de nos conditions de travail, et de notre rôle central dans la chaîne pénale.

Le mépris institutionnel dont les personnels font l'objet n'a que trop duré : missions dénaturées, surcharge de travail, pression hiérarchique, injonctions contradictoires, absence de perspectives claires...

Ce que nous vivons là n'est pas une crise ludique et passagère mais bien une dégradation profonde et continue de nos missions au détriment des agent.e.s, des personnes suivies et du sens même de nos métiers.

La campagne de mobilité 2025 des CPIP en est aujourd'hui une parfaite illustration. La CGT IP a certes pu féliciter le travail accompli de concert entre l'administration et les organisations syndicales représentatives permettant l'intégration des CPIP dans l'annexe des Lignes Directrices de Gestion et l'établissement d'un barème de cotation garantissant enfin une mobilité encadrée par des critères transparents et équitables.

Mais alors que la CGT IP dénonce depuis trois ans l'absence de création de postes, et le manque de moyens RH en SPIP (rappelons-le 526 postes de CPIP sont aujourd'hui vacants), nous découvrons à l'ouverture de cette campagne l'orientation de 60 postes vers l'administration centrale, les DISP ou les CIRP, tout comme la création soudaine de 23 postes fléchés autour de la criminalité organisée.

Une nouvelle fois, c'est la logique sécuritaire et administrative qui l'emporte sur les besoins

réels en SPIP. Il s'agit là d'une dénaturation profonde et inquiétante des missions fondamentales des CPIP.

Quant aux recours présentés en CAP, la CGT IP ne cessera de s'étonner du peu de recours des agent.e.s (ou du peu de remontées de ces recours ?) dès lors qu'elle constate jour après jour des pratiques de certaines directions, départementales comme interrégionales, qui, au détriment du droit des agent.e.s, semble vouloir s'arroger un pouvoir discrétionnaire en contradiction totale avec les notes et circulaires de leur administration.

La CGT IP ne se taira pas. Aux côtés des personnels des SPIP, elle continuera à se battre pour une reconnaissance pleine et entière des droits des agent.e.s, de la défense de leurs valeurs, de leurs missions et de leur identité professionnelle, et pour un service public pénitentiaire respectueux de ses agent.e.s comme du public accompagné.

A Montreuil

Le 12 mai 2025

Les élu.e.s CAP de la CGT IP

